

CCRS MAG

Décembre 2020

n°26



À L'ACTU

Nouveau mandat 2020-2026 :

**la mise en œuvre
d'un projet de territoire
concerté et partagé**



ÉCONOMIE

**MTA s'installe
au Technoport**

ENVIRONNEMENT

**Des programmes
expérimentaux**

TOURISME

**Nouveau
site internet**



Rives de Saône
Communauté de Communes

Édito

Les trois dernières années ont été intenses et ont vu l'aboutissement de nombreux projets sur le territoire. Désormais le "collectif Rives de Saône" doit construire une nouvelle dynamique, plus globale et visionnaire, plus ambitieuse et audacieuse.

La conclusion d'études structurantes et transversales menées en 2020 constitue une matière dense pour conduire avec les communes une action concertée stratégique à moyen et long terme pour le territoire.

Aussi, j'ai souhaité que les réflexions autour de l'ensemble de ces documents stratégiques, dont les actions auront vocation à être déclinées sur tout le territoire, soient portées et partagées avec les communes dans un même pilotage, dans le cadre d'un projet de

territoire associé à un Pacte de gouvernance. Le but sera de garantir la mise en œuvre d'un plan d'investissement concerté sur les 6 prochaines années dans le cadre d'une gouvernance partagée. Aussi, le fonctionnement des instances, le plus inclusif et le plus démocratique possible, constituera le socle de la réussite de nos objectifs communs.

La volonté des collectivités locales de travailler ensemble est un signal fort et positif : cohérence des politiques, partage des objectifs, optimisation des investissements dans les infrastructures publiques, et surtout prise en compte au plus près des besoins des habitants. Le projet de territoire sera écrit dans les prochains mois et vous sera présenté à la fin du premier semestre 2021.

En attendant, dans ce contexte compliqué pour tout un chacun, je tenais en mon nom et en celui de tous vos élus communautaires, à vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année et une heureuse année 2021.

« (...) le "collectif Rives de Saône" doit construire une nouvelle dynamique, plus globale et visionnaire, plus ambitieuse et audacieuse. »



Jean-Luc SOLLER
Président de la
Communauté de communes
Rives de Saône



RENOUVELLEMENT ÉLECTORAL

Le 8 juin dernier, vos nouveaux représentants communautaires ont été élus. Ils ont désigné **Jean-Luc SOLLER**, pour un troisième mandat consécutif, à la tête de la Communauté de Communes.

Retrouvez au fil des pages les délégations de vos nouveaux élus.

DU NOUVEAU POUR LE MAGAZINE COMMUNAUTAIRE...

Le magazine de la Communauté de Communes évolue vers un nouveau format et l'utilisation d'un papier plus vertueux, respectueux de l'environnement et des objectifs de mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial.

Laurence BREBANT4^e Vice-Présidente
en charge du Tourisme
et de la Culture

Rives de Saône en un clic !

L'office de tourisme Rives de Saône dispose
d'un nouveau site internet : www.saone-tourisme.fr



Plus épuré, plus centré sur l'expérience client avec son arborescence "Je prépare" et "Je suis sur place", il devient un vrai outil de communication en reflétant l'image du territoire Rives de Saône. Accessible depuis n'importe quelle gamme d'appareils (ordinateur, tablette ou smartphone), il permet de répondre aux différentes demandes des visiteurs, soit par le biais de leurs propres recherches, soit via le chat en ligne. Vous pourrez ainsi sélectionner différentes activités pour créer votre propre carnet de voyage ou embarquer sur votre GPS ou smartphone le descriptif des sentiers de randonnée grâce aux fichiers GPX téléchargeables.

Ce nouveau site arbore un design plus attrayant, mettant en avant les incontournables du territoire en fonction des saisons, dès la page d'accueil. L'information est actualisée en permanence

par l'office de tourisme, même en cette période de Covid. Seules les rubriques "Où dormir ?" et "Où manger ?" sont mises à jour via une base de données touristiques régionale.

UN SITE ÉVOLUTIF

Le site sera accessible en anglais d'ici la fin de l'année et en allemand avant la saison touristique 2021. Une carte interactive (en cours d'élaboration) vous proposera de découvrir en un clic toutes les activités géolocalisées. La boutique en ligne permettra également aux visiteurs d'accéder à la billetterie des animations organisées par l'office de tourisme ou l'une de nos prestations, tel que la chasse au trésor, la location de vélo ou la réservation de l'enquête game.

L'Artisanerie de la Saône

La boutique éphémère, mise en place à la Maison Bossuet à Seurre durant l'été, ré-ouvrira ses portes avant les Fêtes de fin d'année. Les artisans et producteurs locaux vous attendent les vendredis, samedis et dimanches à partir du 4 au 18 décembre inclus (sous réserve des directives de l'État) pour choisir vos cadeaux de Noël.

Ouverture :

- vendredi de 14h à 19h
- samedi et dimanche de 10h à 19h



Artisanerie de la Saône,
13 rue Bossuet à Seurre
(en face la mairie).



© Bruno THIEBERGIER

ÉCOLE DE MUSIQUE

La pédagogie évolue vers le numérique et les pédagogies actives

L'équipe pédagogique de l'École de Musique Rives de Saône suivra tout au long de cette année une formation aux pédagogies actives (O Passo, Kodaly, Martenot) avec Joëva Richard, assistante de recherche en pédagogie à la Haute Ecole de Genève.

Rendre l'élève acteur de son apprentissage dans un environnement bienveillant et collaboratif tout en développant son autonomie, voilà la philosophie qui constitue la ligne directrice du nouveau pédagogique de l'école de musique.



Venez découvrir le nouveau site de l'E.M. Rives de Saône : <https://ecolemusique-rivesdesaone.opentalent.fr/>



SPORT

Une belle moisson de médailles pour nos kayakistes

Les kayakistes locaux se sont illustrés cette saison dans les épreuves et championnats nationaux. A noter, la performance de la jeune Inès FRECHOU qui décroche le titre de championne de France chez les cadettes du 5 000 m en kayak. Inès et Baptiste RIPOCHE, tous deux sélectionnés en équipe de France moins de 18 ans se sont envolés en Hongrie pour participer aux Olympic Hope, les Jeux Olympiques de la Jeunesse. Félicitons à tous nos athlètes !

VIE ASSOCIATIVE

Martine DECHAUD
3^e Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines / Vie associative / Insertion



Corinne SIRUGUE

6^e Vice-Présidente
en charge de l'Enfance,
de la Jeunesse et du Social



Une démarche d'élaboration de la Convention Territoriale Globale en cours sur le territoire

La Communauté de communes Rives de Saône et son partenaire, la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or, souhaitent mieux connaître les attentes des habitants du territoire en matière de services aux familles. Il s'agit notamment de mieux comprendre les besoins des habitants concernant l'accueil et les loisirs de leurs enfants, l'accompagnement proposé aux parents, le logement, la vie sociale et l'accès aux droits pour tous.

À la suite de l'enquête en ligne qui s'est déroulée de juin à juillet 2020, des groupes de travail se sont réunis courant octobre sur le territoire communautaire, afin de compléter le diagnostic en cours d'élaboration. Ces groupes thématiques ont été animés par le cabinet d'études ENEIS by KPMG.

Les thématiques abordées avec les partenaires éducatifs et sociaux et les habitants sont :

- les enfants de 0 à 11 ans,
- les jeunes de 12 à 25 ans,
- l'accès aux droits, l'inclusion numérique, le handicap.



D'autres rencontres thématiques se sont déroulées en novembre et décembre, afin de compléter les éléments de diagnostic et le travail de réflexion. Le but de cette démarche de projet est d'aboutir à la signature d'une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales, afin de financer différentes pistes d'actions en faveur des habitants de Rives de Saône. La signature de cette convention devrait intervenir fin janvier - début février 2021.

Groupe de travail avec les partenaires éducatifs et sociaux « Les jeunes de 12 à 25 ans ».

Dégustation de fromages à l'Etang-Rouge, animations Halloween... Plusieurs activités ont été proposées aux enfants lors des accueils de loisirs.



Jean-Luc SOLLER
Président référent
Aménagement du Territoire



Un programme pour encourager la **rénovation de l'habitat**

La Communauté de communes Rives de Saône et les communes de Brazey-en-Plaine, Losne, Saint-Jean-de-Losne et Seurre se sont engagées dans une nouvelle dynamique d'attractivité pour les centres-villes. L'habitat et la rénovation figurent parmi les leviers d'intervention. Une étude sur l'habitat est en cours. À ce titre, l'agence "Villes Vivantes" est chargée de préparer le programme à mettre en œuvre pour booster l'attractivité des cœurs de ville à travers la rénovation de l'habitat.

Des aides pour la rénovation énergétique de ma maison

Vous habitez une des 38 communes du territoire ? Vous avez un projet de rénovation énergétique ? Le Pôle Rénovation Conseil vous accompagne dans votre projet de travaux et vous renseigne sur les aides financières mobilisables. Une permanence a lieu sur rendez-vous le premier vendredi de chaque mois à Échenon dans les locaux de la Communauté de Communes.

Renseignements et inscriptions :
03 80 24 55 60



TROUVER ENSEMBLE LES BONNES IDÉES ET LES MOYENS DE LES RÉALISER

Ces dernières semaines, des propriétaires volontaires possédant un bien situé à Brazey-en-Plaine, Losne, Saint-Jean-de-Losne, ou Seurre, ont pu bénéficier d'un entretien personnel gratuit avec un(e) professionnel(le) de l'architecture et de l'urbanisme pour échanger sur toutes les possibilités de transformation, de valorisation, ou de rénovation de leur logement.



Les propriétaires ont pu repartir avec une maquette 3D numérique de leur projet et des conseils sur les aides financières mobilisables.

TOUS EN SELLE !

LE COUP DE POUCE VÉLO DE L'ÉTAT

Et si on donnait à nos déplacements quotidiens un air de vacances en remisant la voiture au garage et en enfourchant nos vélos ? Que ce soit pour profiter des belles couleurs du printemps, pour aller faire nos courses ou rompre avec la monotonie des trajets maison-boulot, le vélo a la cote ! Alors pourquoi ne pas vous lancer ?

À ceux qui voudraient offrir une seconde jeunesse à leur vélo, l'État propose un chèque de 50 euros pour le faire réparer, utilisable chez les réparateurs ou ateliers affiliés au réseau Alvéole. Toutes les opérations de réparation et d'auto-réparation dans un atelier référencé sont éligibles tant qu'elles permettent à votre vélo de rouler en toute sécurité : changement de pneus, remise en état de freins, changement du câble de dérailleur...

Une aide à la remise en selle est également proposée grâce à la prise en charge d'une séance d'accompagnement à l'usage du vélo (prise en main, circulation en ville, itinéraire adapté, etc.) au sein du réseau des vélocoles référencées sur la plateforme www.coupdepoucevelo.fr

À bientôt sur les pistes cyclables de Rives de Saône !

QUELQUES ADRESSES
DE RÉPARATEURS AFFILIÉS
À PROXIMITÉ DU TERRITOIRE

EURL Planète Oxygène
6 rue de Bruxelles, 39500 Tavaux

Intersport
2 rue des Gagnières, 39100 Choisey

Intersport
56 rue de Longvic, 21300 Chenôve

Bourgogne Randonnée
7 Av. du 8 Septembre, 21200 Beaune

Charte Fluviale : des ambitions pour un vrai projet de territoire



**Marie-Line
DUPARC**
Conseillère
déléguée au Fluvial

Le travail autour de l'élaboration de la Charte Fluviale a mobilisé les élus du territoire et leurs partenaires publics et privés toute l'année 2020. Elle sera signée par tous les partenaires au premier trimestre 2021.

L'aboutissement de ce travail se traduira par un plan d'actions ambitieux pour les 6 prochaines années répondant aux objectifs stratégiques suivants :

CADRE DE VIE & ENVIRONNEMENT

Repenser le plan de circulation et de stationnement à l'échelle du pôle fluvial : véhicules à moteur et mobilités douces.

Formaliser une confluence/interconnexion cyclable et piéton en lien avec les projets cyclables en cours.

Reconnecter les deux rives de la Saône en matière de mobilités douces.

Renforcer la capacité et la qualité d'accueil et d'hébergements (lits marchands).

En lien avec l'Opération de Revitalisation du Territoire, conforter le développement des Rives de Saône comme cœur battant du pôle fluvial, et créer une nouvelle image et attractivité des centres-bourgs traditionnels.

Renforcer la présence de la nature, améliorer la qualité environnementale et paysagère des milieux dans tous les secteurs et les sites remarquables.



LE PORT

Faire évoluer les missions de base des ports du réseau, avec une démarche plus qualitative que quantitative (les ports modernes sont devenus des lieux de vie et d'animation - fin des ports parkings).

Proposer des équipements pour assurer la gestion environnementale du port.

Proposer un nouveau schéma de circulation et de stationnement spécifique à la gare d'eau et au bief du canal de Bourgogne.

Augmenter les capacités d'intervention des services de sécurité.

Donner une bonne perception/image du port.

Mutualiser la gestion et l'exploitation des ports de la Communauté de Communes.

TOURISME FLUVESTRE

Donner une "couleur", une personnalité et une lisibilité au territoire pour faire émerger une "entité touristique moderne" partagée par les différents acteurs (pôle d'itinérance ou pôle de confluence ?).

Structurer et animer le territoire pour répondre aux enjeux du tourisme.

Créer un pôle de mobilités douces, mis en sécurité et en lien avec les pôles touristiques significatifs alentours.

Créer une offre "tourisme industriel" en valorisant le savoir-faire technique local.

Intégrer les habitants dans la démarche de valorisation "faire aimer sa ville et ses voies d'eau".

Accueillir, informer et valoriser les visiteurs.

INDUSTRIE

Renforcer et pérenniser le pôle de "services" avec un savoir-faire connu et reconnu.

Faire évoluer le pôle de services vers plus de technologie, dans le respect des normes environnementales.

Mutualiser les compétences et des équipements pour une nouvelle dynamique de développement basée sur 3 axes : diversification, innovation et valorisation du savoir-faire.

Évaluer les possibilités d'extension en dehors de la gare d'eau stricto sensu pour acquérir une nouvelle dimension et favoriser la diversification.

Réunions de Comité de pilotage



ÉCONOMIE

Alain BECQUET

1^{er} Vice-Président
en charge de l'économie
et Vice-Président
du SMTPT*



*Syndicat Mixte du Technoport de Pagny

UNE POLITIQUE DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE AFFIRMÉE

Afin de maintenir sa dynamique économique, il était impératif que la Communauté de Communes puisse développer des zones à vocation économique. Les futures zones d'activités (ZA) industrielles, artisanales et tertiaires permettront :

- d'accueillir de nouvelles activités sur le territoire,
- de proposer des terrains pour les entreprises du territoire qui souhaitent se développer,
- d'accroître les recettes fiscales.

Implantations d'entreprises au Technoport de Pagny

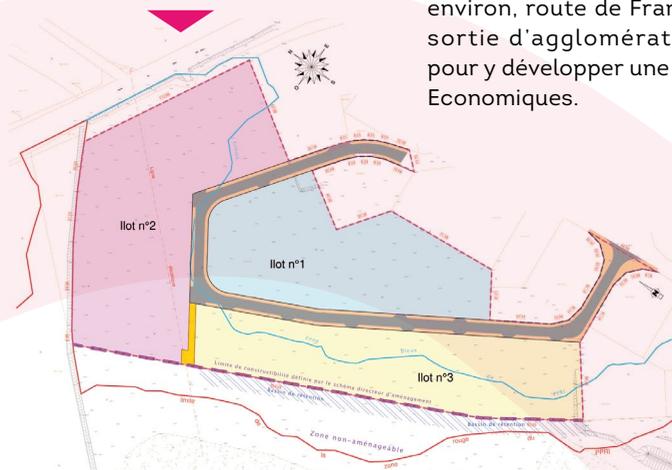
Après plusieurs années de travail d'accueil d'entreprises et de prospects, le Technoport de Pagny est de plus en plus convoité par les porteurs de projets notamment attirés par sa plateforme multimodale (route, voie ferrée, voie d'eau). Deux entreprises de transport, dont les activités démarreront au premier semestre 2021, construisent actuellement leur entrepôt sur le site et plusieurs projets de taille variable sont à l'étude. Ce sont de bonnes nouvelles pour le territoire avec à la clé la création de dizaines d'emplois.



Nouvel entrepôt de l'entreprise MTA.

Extension de la Zone d'Activité Économique de l'Échelotte à Saint-Usage

Les travaux s'achèvent sur la zone de l'Échelotte et la commercialisation des lots est en cours.



Création d'une Zone d'Activité Économique à Seurre

La Communauté de Communes, en concertation avec la Ville de Seurre, a acquis une surface de 7 hectares environ, route de Franche Comté en sortie d'agglomération de Seurre pour y développer une Zone d'Activité Economiques.

AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE COVID

La crise sanitaire liée au coronavirus et les confinements qui en ont résulté ont mis en grande difficulté économique et financière les entreprises de l'économie locale. À ce titre, la Région Bourgogne Franche-Comté et la Communauté de communes Rives de Saône ont contractualisé un Pacte territorial pour soutenir et assurer un soutien financier aux entreprises de proximité constitué de :

> DES AIDES DIRECTES

Les aides directes que la Communauté de Communes peut attribuer aux PME dont l'effectif est compris entre 0 et 10 salariés sont attribuées en fonction de la nature du projet et du plan de financement de l'opération. Le taux d'aide maximum est fixé à 50 % du montant des dépenses éligibles, hors TVA. Le montant de l'aide est plafonné à 5 000 € par projet.

Renseignements et règlement d'intervention sur le site www.rivesdesaone.fr rubrique économie

> UN FONDS D'AVANCES REMBOURSABLES

Ce fonds à destination des entreprises jusqu'à 20 salariés et réalisant jusqu'à deux millions de CA est une avance remboursable comprise entre 3 000 € à 15 000 €, sans garantie personnelle et à taux nul, d'une durée de remboursement jusqu'à 7 ans avec la possibilité de différé de remboursement de 2 ans et un versement en une seule fois.

Pour tout dépôt de demande, vous pouvez vous rendre sur le site www.initiative-bourgognefranchecomte.fr/farct-inscription.html ou téléphoner au 03 73 27 51 31

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RECRUTE

Dans le cadre de son développement économique et de la mise en œuvre de nombreux projets sur le territoire en lien notamment avec la finalisation de la Charte Fluviale de Territoire et l'expansion des zones d'activités économiques, la Communauté de Communes recrute :

Un chargé de mission Développement économique

Un chargé de mission Charte Fluviale

Un chargé de mission à disposition du Syndicat Mixte du Technoport de Pagny

Renseignements : retrouvez les fiches de poste sur notre site internet www.rivesdesaone.fr

TRAVAUX

Sébastien DELACOUR
7^e Vice-Président
en charge
des Travaux



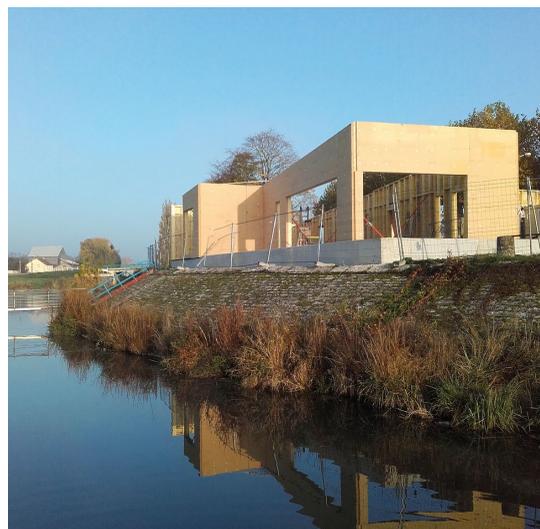
La Communauté de Communes conduit actuellement plusieurs chantiers importants comme la construction de l'Accueil Fluvial et Touristique à Saint-Jean-de-Losne, le développement des zones d'activités économiques ou la rénovation de la déchèterie de Brazey-en-Plaine.

Construction de l'Accueil Fluvial et Touristique à Saint-Jean-de-Losne

Le bâtiment d'une superficie de 180 m² environ sera situé Quai Lafayette, avec vue directe sur la Saône.

Il regroupera le service tourisme, l'office du tourisme, le guichet SNCF et la station de carburants pour bateaux. Les touristes comme les habitants trouveront ainsi sur le même lieu toutes les informations pour mieux connaître et apprécier notre territoire.

Les travaux ont débuté en septembre, la mise hors d'eau/hors d'air sera terminée fin décembre, et l'équipement doit ouvrir en avril 2021.



C'est parti pour la rénovation de la déchèterie de Brazey-en-Plaine !

Depuis le 26 octobre 2020, le chantier de réhabilitation de la déchèterie de Brazey-en-Plaine est lancé ! Les travaux vont durer environ 9 mois et permettre à la nouvelle déchèterie d'être plus fonctionnelle. Elle proposera 13 bennes à quai pour trier et valoriser plus de déchets, la mise en place d'un local pour le don d'objets destiné au réemploi (type Emmaüs) et une meilleure sécurité et circulation des véhicules sur le site. La déchèterie bénéficiera également d'une plateforme au sol de dépôt des déchets verts pour faciliter leur vidage.

Pour compenser la fermeture de la déchèterie pendant les travaux, les déchèteries de Saint-Usage et Laperrière-sur-Saône vont élargir leurs horaires d'ouverture.

ATTENTION FERMETURE DE LA DECHETERIE

A compter du lundi 23 novembre 2020, les horaires des déchèteries de Saint-Usage et Laperrière-sur-Saône sont aménagés pour répondre à la fermeture de la déchèterie de Brazey en Plaine.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
SAINT-USAGE	14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h			
LAPERRIERE-SUR-SAONE	14h - 17h		9h - 12h 14h - 17h			9h - 12h 14h - 17h

Patrick PICHON

2^e Vice-Président
en charge
de l'environnement

Ma collectivité, mon Plan Climat et moi



Depuis quelques mois déjà,
un nouvel acronyme vient parfois
résonner à nos oreilles ou
chatouiller nos rétines : PCAET.
Mais alors, qu'est-ce que c'est ?

Mot pour mot, il s'agit d'un Plan Climat Air Énergie Territorial, c'est-à-dire une démarche initiée par la collectivité pour atténuer les effets du changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter. C'est une stratégie de territoire qui vise notamment à favoriser le développement des énergies renouvelables, la maîtrise raisonnée des consommations énergétiques, la réduction des gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air.

La Communauté de communes Rives de Saône a été la première de Côte-d'Or à déposer un programme abouti et co-construit autour de cinq axes :

- habiter et se loger en utilisant moins d'énergie fossiles,
- se déplacer/transporter des marchandises en polluant moins,
- consommer en économisant les ressources,
- travailler et produire en préservant les ressources,
- s'engager vers l'exemplarité.

« Oui, mais concrètement ? » direz-vous : et bien un plan d'actions a été défini pour les six prochaines années et sa mise en œuvre a déjà débuté avec des actions visibles comme le projet expérimental de lutte anti-gaspillage alimentaire mené dans les écoles de Pouilly-sur-Saône, Pagny-le-Château et Brazey-en-Plaine, ou bien la rénovation énergétique de l'habitat sur le territoire grâce à un accompagnement du Pôle Rénovation Conseil et la mise en place d'aides financières portées conjointement par la Région et la Communauté de Communes.

Le PCAET est consultable en ligne sur le site de la Communauté de Communes. Il vous concerne aussi, alors pour toute question n'hésitez pas à nous contacter !



David HIEZ

Conseiller
délégué au Plan
Climat Air
Énergie Territorial

Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables

Le futur Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) est soumis à concertation préalable du public.

Il consiste, à partir du potentiel de production d'électricité d'origine renouvelable (éolien, photovoltaïque, biomasse, hydroélectricité), à évaluer la nature et le montant des travaux à réaliser sur les réseaux de transport et de distribution d'électricité pour déterminer le coût du ticket de raccordement qui sera demandé à tout porteur de projet de production d'électricité.

Il a pour enjeu d'adapter le réseau électrique aux objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables pour les dix années à venir.

La concertation est disponible jusqu'au 11 janvier 2021 sur la plateforme numérique suivante : www.concertation-s3renr-bfc.fr

Stop Pub

Marre des publicités qui encombrant vos boîtes aux lettres et ensuite vos poubelles ? La collectivité met à disposition des habitants des autocollants stop pub. Venez demander le vôtre à l'accueil d'Échenon !



Le PLAGA, ces cantines du territoire engagées dans un Projet de Lutte Anti Gaspillage Alimentaire

Dans le cadre du PCAET et du Programme Alimentaire du Pays Beaunois, le relais Enfance-Jeunesse, appuyé par le service Déchets, dans le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PDLPDMA), a mis en place une expérimentation destinée

à sensibiliser les enfants aux enjeux de l'alimentation et du gaspillage alimentaire. Pour se faire, des actions seront menées tout au long de l'année dans les cantines de Brazey-en-Plaine, Pagny-le-Château et Pouilly-sur-Saône.

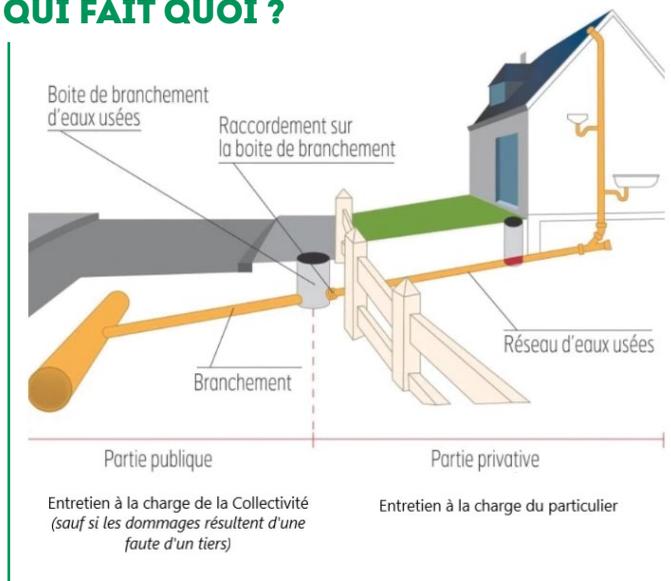
Pour répondre aux objectifs de l'axe 3 du PCAET "Consommer mieux en économisant les ressources", et à la sous-action "Réduire le gaspillage alimentaire de la restauration collective", une première étape a été réalisée en octobre dernier avec la conduite d'un diagnostic permettant de déterminer les quantités de déchets alimentaires produites par les enfants au cours des repas. Durant dix jours, ceux-ci ont pesé les restes non consommés d'aliments

laissés dans leurs assiettes et ont répondu à un questionnaire sur leurs habitudes alimentaires. Les résultats du diagnostic ont été analysés et vont permettre, au retour des vacances, la mise en place, durant douze semaines, d'ateliers de sensibilisation au gaspillage et d'éducation au goût.

D'autres phases de pesées des déchets alimentaires seront menées en février et en mai prochain, avec pour but d'aboutir à une réduction significative des déchets alimentaires produits dans les cantines d'ici la fin de l'année scolaire. Cette expérimentation pourrait être étendue à toutes les cantines du territoire d'ici la rentrée de septembre 2021.



VOTRE BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT : QUI FAIT QUOI ?



CYCLE DE L'EAU

Annie GAUSSENS
8^e Vice-Président
en charge
du cycle de l'eau



Collecte expérimentale des Biodéchets : ça continue !



Depuis décembre 2019, 15,28 tonnes de déchets alimentaires ont déjà été collectés et valorisés en compostage industriel ! La Communauté de Communes continue l'expérimentation pour une nouvelle année. Venez rejoindre l'aventure et demander votre kit de bio-compostage gratuit dans les locaux de la CCRS à Échenon !

FINANCES

François VARIOT
5^e Vice-Président
en charge des Finances



Les buralistes
partenaires
affichent ce logo.

Dispositifs " Paiement de Proximité" et "TIPI"

La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une "offre de paiement de proximité" pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (services péri et extrascolaires, école de musique, déchets, repas à domicile...).

Vous pouvez effectuer vos paiements en espèces (jusqu'à 300 Euros) ou par carte bancaire (pas de limitation de plafond de paiement) chez les buralistes partenaires affichant le logo ci-contre.

Pour effectuer le règlement, vous devez vous munir d'une facture ou d'un "Avis des Sommes À Payer" contenant un QRcode et contenant une mention autorisant le paiement auprès d'un buraliste ou partenaire agréé. Le buraliste encaissera la somme due vous lui indiquerez (paiement partiel ou total). En retour, vous recevrez un justificatif de paiement.

Pour des commodités de gestion, les règlements effectués avant 15h30 seront pris en compte le lendemain par direction générale des Finances publiques. Dépassé ce délai, votre règlement sera pris en compte le surlendemain.

POUR CONNAÎTRE LES BURALISTES
PARTENAIRES, CONSULTER LE SITE :

[https://www.impots.gouv.fr/portail/
node/13422](https://www.impots.gouv.fr/portail/node/13422)

SUR LE TERRITOIRE DE RIVES DE
SAÔNE, VOUS POUVEZ VOUS RENDRE
AUPRÈS DE DEUX BURALISTES :

Tabac-Loto "Le Totem"
80 rue de la République à Seurre

Tabac-Loto "Le Totem"
21 rue de la Liberté à Saint-Jean-de-Losne

LES ADMINISTRÉS PEUVENT AUSSI
SE RENDRE À LA TRÉSORERIE
DE SEURRE POUR EFFECTUER
LEURS PAIEMENTS



PAIEMENT PAR INTERNET

Depuis le 1^{er} octobre 2020, toutes les factures ou Avis des Sommes À Payer de la Communauté de communes Rives de Saône que vous recevez par courrier sont payables au moyen de votre carte bleue sur le site sécurisé que la Direction Générale des Finances Publiques a mis en place sur internet : www.tipi.budget.gouv.fr ou le site de la Communauté de communes Rives de Saône : www.rivesdesaone.fr – onglet « Paiement »

Il s'agit des factures des services déchets, y compris les dépôts en déchèteries par les professionnels, école de musique, office de tourisme, assainissement collectif (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif), accueil en périscolaire et accueil de loisirs sans hébergement, portage de repas à domicile, sur lesquelles apparaît un cadre avec des consignes pour payer.

COLLECTIVITÉ ou
ÉTABLISSEMENT : Communauté communes RIVES DE SAONE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Paiement par internet : en vous connectant sur
www.tipi.budget.gouv.fr
- Identifiant collectivité : 051012
- Référence : 2020-0000048-000001

Montant à régler à 30 jours à compter de la réception

Vous avez la possibilité d'effectuer votre règlement :
* Par carte bancaire
* Sur internet (www.tipi.budget.gouv.fr), muni de vos références : Identifiant collectivité : 002020, référence : 2020-0M-00-142154



Rives de Saône

Communauté de Communes

15 bis Grande rue du Faubourg St-Michel
BP 67 - 21250 Seurre Cedex
Tél. 03 80 20 48 54 / Fax 03 80 20 89 39
www.rivesdesaone.fr
Mail : secretariat@rivesdesaone.fr

Ouverture au public du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Directeur de publication : Jean-Luc Soller.
Mise en page : Fuglane.

Imprimé selon les normes Imprim'Vert
sur un papier fabriqué à partir de bois
issu de forêts gérées durablement.

Photos : © Communauté de Communes
ISSN : 1958-508X